

PROJET DE LOI

adopté

le 13 juillet 1993

N° 125

S É N A T

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1992-1993

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation d'un protocole additionnel à la convention relative à la protection du Rhin contre la pollution par les chlorures signée à Bonn le 3 décembre 1976 (ensemble quatre annexes).

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté, sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (10^e législ.) : 212, 359 et T.A. 34.

Sénat : 392 et 410 (1992-1993).

Article unique.

Est autorisée l'approbation d'un protocole additionnel à la convention relative à la protection du Rhin contre la pollution par les chlorures signée à Bonn le 3 décembre 1976, fait à Bruxelles le 25 septembre 1991 et dont le texte est annexé à la présente loi.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 13 juillet 1993.

Le Président,
Signé : René MONORY.

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 212 A.N. (10^e législ.).